

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le référendum du 28 Juillet 1968 ;
VU le Décret n°230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret n°236/PR-SGG du 17 août 1968, fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU le Décret n°253/PR du 22 août 1968, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux membres des cabinets du Président de la République et des Ministres ;

D E C R E T E :

er.- Monsieur Jean HOUNSOU, Médecin Principal, précédemment Médecin à l'Hôpital de Porto-Novo, est nommé Conseiller Technique au Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales.

.- Le présent décret qui a effet pour compter de la date de prise de possession de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 30 août 1968

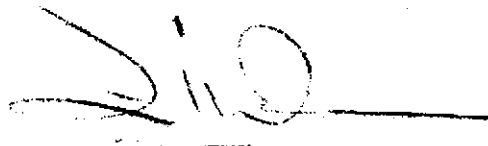
Président de la République

Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,

J. J. ALMEIDA

31

5 - SGG 4 - Ministères 10 - DCCT 1
1 - Chanc. 1 - Intéressé 1 - SGPR 1
1 - J. 2 - Trésor 4 - DRICOM



Emile-Derlin ZINSOU

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,


Stanislas KPOGNON